

SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

Pour l'amélioration des races de chiens en France

*Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture
Reconnue d'Utilité Publique*

COMMISSION NATIONALE D'EDUCATION ET D'ACTIVITES CYNOPHILES

P.V. de la réunion du 13 avril 2011 à la SCC.

Présents : Jean-Paul PETITDIDIER – Alexandre BALZER – Annie TARDY – Serge RAFIN – Serge FELIX – Jean-Pierre GARCIA.

Absent excusé : Daniel SCHWARTZ.

Début de réunion : 10 heures.

Fin de réunion 16 heures.

A – Le bulletin officiel « Rétrospective » : Jean-Paul PETITDIDIER souhaite que la commission ait une réflexion sur l'édition du bulletin officiel de la CNEAC.

Il paraît tous les ans, il est expédié à tous les licenciés.

Nous devons veiller à faire circuler l'information sur toutes nos activités dans des délais réels. Le B.O. sous sa forme imprimé est révolu. Nous devons nous attacher à lui donner une autre forme d'expression, de présentation, de consultation, de recherche des informations et le plus important la parution en temps réel.

Pour suite à donner les responsables vont se réunir le 21 avril 2011 pour mettre au point le fonctionnement et la modernisation de « rétrospective » et étudier les propositions faite par la société « FORMALIS ».

B – Championnat du Monde de Standard : Annie TARDY doit prendre contact avec Gérard BELFAN pour la mise en place et sa présence sur le stand à Villepinte. Elle doit contacter les responsables de GT de travail pour les démonstrations.

C – Championnat de France des Jeunes Conducteurs : La société Canine de Lorraine souhaite organiser la finale le dernier week-end d'octobre 2012 à Dieuze Moselle. Jean-Luc GENOT doit prendre contact avec le CTR.

D – Championnat du Monde d'Agility de la F.C.I. : Jean-Paul PETITDIDIER relate sa visite et réunion avec l'équipe de la Saint Hubert du Nord chargé de l'organisation. Il nous signale l'efficacité et la volonté de tous les membres de l'équipe de mener à bien le championnat.

Il est rappelé aux membres de la commission de faire parvenir à René RAUWEL 1 photo d'identité pour les badges d'entrée à la manifestation.

E – Assurances AXA : Jean-Paul PETITDIDIER doit demander à l'assureur le contrat type club pour diffusion.

F – Réunion des juges de juin 2011 : Serge RAFIN fait un courrier à tous les juges pour les informer de l'impossibilité de maintenir cette réunion. Le comité de la F.C.I. doit se rassembler en juillet 2011. Le règlement d'Agility 2012 sera validé à ce moment. La réunion de présentation du nouveau règlement aura lieu ultérieurement.

G – Serge RAFIN doit informer les juges d'agility sur le fait que lorsqu'il y a un concours nécessitant l'intervention de plusieurs juges, c'est le juge Français le plus ancien qui sera

responsable du jury. Ce qui nécessite lorsque c'est le cas d'avoir un juge français et un juge étranger.

Cette règle ne modifie en rien l'envoi des rapports de jugement.

RECYCLAGE : A partir de 2013, les juges en fonction depuis cinq années et n'ayant pas suivi le stage de recyclage, n'auront plus la possibilité d'effectuer de jugement tant que leur situation ne sera pas conforme au règlement des juges.(art. 26)

Ils devront, pour que leurs jugements de concours soit régularisés, effectuer le stage de recyclage prévu par la Société Centrale Canine.

Afin de connaître exactement le nombre de juges ayant suivi cette formation et de permettre de faire un rappel de la règle au moment opportun, je vous demanderais de me transmettre, selon le cas : la date de votre nomination si vous êtes juge depuis moins de cinq ans ou la date de votre stage de recyclage pour les autres.

En vous remerciant de votre collaboration.

Petit rappel : Les juges agility ne doivent juger que les 3^e degré en possession de leur licence. Ne peuvent concourir et être pris en compte les personnes prétendants avoir fait la demande de licence 3^e degré.

Wilfrid LEFEBVRE : Nous avons reçu à sa demande Monsieur Wilfrid LEFEBVRE Juge stagiaire d'Agility. Suite aux menaces qu'il a proféré vis à vis des membres de la CNEAC présents Jean-Paul PETITDIDIER a clôturé l'entretien.

H –Les **B.E.R.** (Base d'Entraînement Régionale). Voir document ci-dessous sur le fonctionnement et les mises en place.

I - Groupe de Travail : CROSS-CANIN de la S.C.C.

Rapport d'Activités (mars 2011) par le responsable du Groupe de Travail Alain VELAY.

Le GT est composé de 4 membres :

- Catherine OBEUF (St Hubert du Nord)
- Roger LALLEMAND (Centre)
- Jérôme PUIG (Pyrénées Gascogne)
- Alain VELAY(Rhône Alpes, Responsable du GT).

Reconstitué depuis décembre 2010, le GT a finalisé plusieurs documents soumis à la CNEAC.

- Un Règlement SCC de Cross Canin (simplifié et en phase avec les autres fédérations)
- Un cahier de charges pour l'organisation d'un GPF de Cross-Canin
- Une convention pour l'organisation du GPF Cross-Canin
- Un cahier des Charges pour l'organisation de Course Cross , VTT ou Marche
- La demande de licence Journée
- Rapport des Directeurs de Course
- Formulaire d'inscription à une course

A) GPF Cross-Caninde la S.C.C. 2011

En projet sur Blagnac le week end du 1 & 2 octobre 2011

Jérôme Puig travaille activement à la mise en place de l'événement.

Le club dispose d'un parcours et de l'infrastructure adaptée.

La municipalité leur apportera une aide précieuse.

Une fois les cahiers des charges et convention validé le dossier pourra être constitué et soumis à la CNEAC.

Pour les années suivantes les CTR seront contactés dès la mise à disposition des documents relatif à l'organisation du GPF. Des candidatures à l'organisation seront recherchées.

B) Gestion des résultats de course :

Pour le club organisateur :

Les résultats de course doivent être adressé dans les 8 jours au secrétariat de la CNEAC (Le responsable du GT Cross-Canin sera en copie des résultats.)

Le Directeur de course adresse son Rapport de course, dans les 8 jours, au secrétariat de la CNEAC (avec copie au responsable du GT Cross-Canin ainsi qu'au responsable des juges)

C) Sponsors :

Contact à été pris avec plusieurs société.

Gens de la montagne :

Propose de mettre en place un tarif dégressif sur le matériel.

Husse :

Serait favorable à un partenariat pour un GPF de Cross-Canin (dans les conditions habituelles des Finales : fléchage, Tee-Shirt, dossards, lots....

Eukanuba :

Réponse négative, les budgets 2011 sont faits. A voir pour 2012.

Mérial :

Réponse négative

D'autres contacts sont en cours avec des sociétés.

D) Assurances :

L'assurance de la licence couvre les licenciés pour les entrainements et les courses.

E) Statut des Directeurs de Course Cross-Canin CNEAC.

Actuellement ils n'ont pas le statut de juge SCC.

Mais les dispositions d'accueil et d'indemnisations sont identiques à celle des Juges SCC.

- Contacter les Directeurs de course afin de connaître leur souhait de continuer à juger les courses et à s'impliquer dans la discipline.

- Proposer un cursus de juge de cross-canin de la SCC que la CNEAC pourra proposer à l'homologation par la commission des juges de la SCC.

Propositions :

- Proposition de création d'un badge « Commissaire de course » qui sera présenté à la CNEAC.

C'est un signe de reconnaissance important lorsqu'ils sont en fonction sur une course comportant des licenciées de plusieurs Fédérations.

F) Formation Juge SCC Cross-Canin

- Evaluation des besoins par le GT (avec l'aider des CTR et Délégué)

- Proposition d'un référentiel par le GT en relation avec le GT JUGES(d'ici fin 2011)

- Proposition d'une formation de Juge Cross-Canin.(2012)

G) Stage de formation moniteur de Cross-Canin

Le GT réfléchi au référentiel souhaité pour ce stage. Contact sera pris avec le GT Formation pour formaliser le projet. Nous proposerons également prochainement une liste de formateur.

H) Licences Handi

Contact à été pris avec le GT Handi pour faire des propositions relatives à l'intégration de la classe Handi en Cross-Canin.

Jérôme Puig doit prochainement accueillir, dans son club, une championne Handi de ski alpin qui souhaite pratiquer la discipline. Il est prévu de la mettre en relation avec le GT Handi pour nous aider dans la mise en place des dispositions pour adapter la pratique de notre discipline aux licenciés Handi.

I) Développement de la discipline

Une carte de France précise les zones définies pour chacun des membres du GT. Il sera en relation avec les responsables Régionaux (CTR et Délégué) afin d'apporter aide et conseil à la mise en place de section Cross-Canin dans les clubs.

Contact par mail avec les CTR, les Délégué de la discipline ainsi que les Directeurs de Course.

Diffusion du powerpoint de présentation de la discipline dans les clubs. (CTR et Délégué)

Bilan des actions et activités dans les Régionales.

Les Régionales ne disposant pas de Délégué seront invités à en choisir

Des actions de promotions de la discipline (BER Cross-canin , « pied à l'Etrier » et démonstration ou animation diverses) vont être finalisé et proposés aux Délégués pour mettre en œuvre dans les clubs ou lors de rassemblement Régionaux.

J) Promotion de la discipline lors des grands événements

Lors du salon de l'Agriculture il a été réalisé des démonstrations et présentations de Cross-Canin, utilisation du matériel, comment débiter la pratique de la discipline. (en partenariat avec la Société Eukanuba)

Un film présentant la discipline est en cours de réalisation à l'occasion de la Mondiale.

Les Délégués pourront être sollicités pour des actions de démonstrations à l'occasion des Finales des autres disciplines CNEAC.

GROUPE DE TRAVAIL CROSS-CANIN de la SCC :

Zones de compétence de chacun des membres du groupe de travail selon les régionales et départements

Roger LALLEMAND 06 09 98 20 93

r.lallemand@cnea.net

SCR Bretonne 22 / 29 / 35 / 56

FC Pays de Loire 44 / 49 / 53 / 72 / 85

SCR Centre 18 / 28 / 36 / 37 / 41 / 45

FC Poitou-Charentes 16 / 17 / 79 / 85

SCR Bourgogne 21 / 58 / 71 / 89

Jérôme PUIG 06 64 95 35 33

Jerome.puig@laposte.net

FC Limousin 19 / 23 / 87

SC Dordogne 24

SC Gironde 33

SC Landes 40

SC Lot et Garonne⁴⁷
FC Pyrénées Gascogne^{31 / 32 / 46 / 65}
FC Auvergne-Bourbonnais-Velay^{03 / 15 / 43 / 63}
FC Quercy-Rouergue-Pyrénées^{09 / 12 / 81}
SCR Languedoc-Roussillon^{11 / 30 / 34 / 48 / 66}
SC Pyrénées-Atlantiques⁶⁴

Catherine OBEUF 03 20 38 45 99

catherine.obeuf@9online.fr

SC Eure ²⁷

SCR Normandie^{14 / 50 / 61}

SCR Ile de France ^{77 / 78 / 91 / 95}

SC Seine Maritime⁷⁶

FC de Picardie Nord^{02 / 80}

FC de Picardie⁶⁰

Club St Hubert du Nord^{59 / 62}

SCR Champagne-Ardenne^{08 / 10 / 51 / 52}

SCR de l'Est^{54 / 55 / 57 / 88}

SC Bas Rhin⁶⁷

SC Haut Rhin⁶⁸

Alain VELAY 06 77 27 11 60

avelay@wanadoo.fr

SCR Franche-Comté^{25 / 39 / 70 / 90}

SCR Rhône-Alpes^{01 / 07 / 26 / 38 / 42 / 69 / 73 / 74}

SCR Midi-Côte d'Azur^{04 / 05 / 06 / 13 / 83 / 84 / Monaco}

SC Corse²⁰

J – Le CROSS-CANIN de la S.C.C. :

ja - Cahier des charges d'organisation :

Ce cahier des charges n'a qu'une seule vocation, faciliter l'organisation d'une course.

Personnel d'organisation :

Un Directeur de Course : Il vérifie le parcours et le balisage. Il est responsable du bon déroulement de la course.

Des Chronométreurs.

Des Secrétaires en nombre suffisant pour :

Pour l'appel des concurrents suivant l'ordre de départ.

Pour noter les concurrents suivant l'ordre d'arrivée.

Pour noter suivant l'ordre d'arrivée le temps donné par le chronomètreur.

Pour faire les feuilles de classement et l'affichage des résultats.

Un annonceur sur la ligne de départ et arrivée (pour l'animation). Ce poste peut être tenu par le Directeur de Course.

Des commissaires de course en nombre suffisant, chargés de la surveillance sur le parcours et de communiquer à la base les accidents ou les incidents qui pourraient survenir.

Prévoir la liste des concurrents avec le numéro de dossards pour le juge et les commissaires sur la piste.

Démarches administratives :

Les organisateurs veilleront à demander les autorisations nécessaires : auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations, de la préfecture, de la mairie, des propriétaires de terrains que la course peut traverser.

La course doit figurer au calendrier national.

Les organisateurs demandent au C.T.R. la mise au calendrier régional de la course.
Après autorisation de la société canine régionale, le C.T.R. informe le secrétariat de la C.N.E.A.C. pour validation nationale.

Équipements et Matériels conseillés pour l'organisation :

Panneaux indicateurs pour flécher le lieu de la course.

Signalisation parking, zone de départ , zone d'arrivée.

Matériel de signalisation : panneaux, rubalise, bombes de peinture ou autre.

Barrières de villes ou piquets et rubalise pour matérialiser les zones de départ et d'arrivée.

Chronomètres.

Tableau d'affichage.

Plan de piste, si possible avec profil et kilométrage.

Banderoles ou panneaux de départ et d'arrivée.

Dossards en nombre suffisants.

Ramasses-crottes et poubelles.

Sonorisation avec un micro fixe et/ou un micro H.F. couvrant la zone d'arrivée et de départ.

Radios mobiles ou échange de numéros de portable pour : le Directeur de Course, le responsable de l'organisation, les commissaires de course.

Récompenses.

Listes de départ.

Des dossards, (dossards traditionnels ou numéros pouvant se fixer sur le maillot). Les brassards ou tout système de numérotation manquant de fiabilité dans la fixation et la lecture sont à déconseiller

Le parcours

Recherchez un parcours adapté : évitez le goudron, les sols trop caillouteux, privilégiez les sentiers suffisamment larges pour faciliter les dépassements.

La piste doit être faite de manière à ne pas mettre en danger les chiens ou les concurrents.

La longueur de la piste doit correspondre à la distance publiée, ne jamais changer cette distance, sauf pour des raisons climatiques ou de sécurité.

Identifier et signaler les obstacles, (barrières, ponts, passages techniques, etc...)

A l'issue de la course, le parcours sera remis dans l'état initial.

BALISAGE : les Préconisations

Le parcours sera balisé avec des matériels de signalisation bien visibles, placés de manière à ce qu'il n'y ait pas de doute possible pour le concurrent sur la direction à prendre.

Tous les panneaux seront présentés et expliqués au briefing avant la course. Ils seront indiqués sur le plan du parcours.

A toute intersection, fermer les pistes à ne pas prendre chaque fois que cela est possible, sinon mettre un commissaire qui indiquera la bonne direction.

Exemple de balisage :

Les panneaux ronds carrés ou triangulaires de 30 cm environ de diamètre ou de côté.

Seule une face des panneaux sera colorée pour indiquer la bonne direction.

Les panneaux seront placés environ à 1 mètre à l'extérieur de la piste et à 60 centimètres au-dessus du niveau du sol.

Panneaux ronds rouges :

Virage à droite, balise à droite de la piste 15 à 20 mètres avant le virage.

Virage à gauche, balise à gauche de la piste 15 à 20 mètres avant le virage.

Si le virage ne concerne que certaines catégories, le panneau portera l'identification de la ou des catégories.

Panneaux carrés bleus :

Ils sont utilisés pour indiquer d'aller tout droit.

Ils sont placés 10 à 20 mètres avant un croisement et 20 mètres après le croisement.

Ils sont placés après des virages ou des intersections signalées par des panneaux rouges.

Après le virage, ils portent la même indication de catégories que le panneau rouge précédent.

Ils sont placés tous les kilomètres pour indiquer aux concurrents qu'ils sont sur la bonne piste.

Panneaux triangulaires jaunes :

Placés en bordure de piste il signale une partie présentant des dangers ou des difficultés.

La fin de la difficulté sera indiquée par un panneau jaune avec une croix noire ou rouge en diagonale.

Zones de départ et d'arrivée

Cette zone est exclusivement réservée pour les concurrents

Il est important d'avoir suffisamment de place, assurez-vous que la zone est toujours accessible en cas d'urgences

La zone de départ et d'arrivée sera matérialisée. Elles seront interdites au public.

Prévoir de l'eau à volonté au départ et à l'arrivée et surtout à mi-distance sur le parcours

Ligne de départ et d'arrivée

Marquer la ligne de départ et d'arrivée, avec une bombe de peinture pour marquage des animaux (non toxique) avec du plâtre ou de la sciure de bois etc.

Deux sortes de départs possible

Départ en ligne: tous les concurrents partent en même temps ou par catégorie.

Départ concurrent par concurrent à 30 secondes à 2 minutes d'intervalle.

Briefing

Le briefing sera fait avant le 1er départ, il comportera toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la course :

Le Directeur de Course donnera l'heure officielle et précisera la distance.

Un croquis indiquant le parcours et les distances.

Les dénivelés positif et négatif si possible.

Les zones dangereuses et les passages de cours d'eau seront expliquées.

Les points d'eau (expliquer où, disponibilités, etc....).

Expliquer et montrer le balisage.

Indiquer la présence de commissaire sur le parcours.

Et préciser toutes les informations pouvant servir le concurrent.

Résultats :

- Les résultats des courses doivent être affichés au moins une demi-heure avant la remise des récompenses pour permettre aux concurrents de signaler une erreur possible.

- Il doit parvenir au secrétariat de la C.N.E.A.C. dans les huit jours suivant la course :

Les feuilles de résultat des courses (en téléchargement sur le site de la C.N.E.A.C. : www.cnea.net) devront comporter le N° de licence, le nom du licencié, le nom du chien, la race.

La liste des licenciées journées avec chèque correspondant par licencié à l'ordre de la SCC

Le Responsable du GT Cross-Caninde la SCC sera en copie des résultats transmis au secrétariat de la CNEAC.

jb -CAHIER DES CHARGES D'ORGANISATION de la finale Grand Prix de France de CROSS-CANIN de la SCC

Il est établi par le GTCC dans le but essentiel d'aider le comité d'organisation à mettre sur pied dans les meilleures conditions cette manifestation.

Le club qui sollicite et fait acte de candidature, auprès de son CTR avec l'aval et le soutien de la Société Canine Régionale pour l'organisation d'une finale nationale, s'engage à respecter le présent cahier des charges.

La Société Canine Régionale qui demande ou accepte l'organisation d'une finale nationale se doit de donner au comité d'organisation ad hoc les moyens de réussir pleinement la manifestation.

1 – Lieu de la finale :

Celle-ci devra se dérouler dans un cadre agréable permettant un accès facile pour les concurrents et le public. Le comité d'organisation veillera à avoir le matériel et le personnel nécessaire conformément aux prescriptions du présent cahier des charges.

Il veillera particulièrement :

- A la nature du sol sur lequel se déroulera la course.
- . La présence de tribunes pour les concurrents et le public est souhaitable notamment sur la ligne d'arrivée et/ou de départ.
- Accès gratuit pour les concurrents et les accompagnateurs,
- Parkings permettant le stationnement de VL et camping-cars
- . Parking Officiel avec emplacement VL et camping car
- A effectuer un fléchage directionnel facilitant l'accès à la manifestation.
- Possibilités d'ombrage et points d'eau fraîche pour les chiens,
- Respecter les directives de la Direction Départementale de la Protection des Populations pour le déroulement de la manifestation.
- A prévoir un poste de secours (Pompiers ou secouristes),
- . Délimiter une zone strictement réservée aux coureurs à la fois sur le Départ et l'Arrivée.
- La présence d'un service vétérinaire pendant le déroulement de la manifestation ou numéro d'urgence
- A la propreté du site pendant la manifestation avec présence de poubelles en nombre suffisant et distribution de ramasses crottes aux concurrents.
- . Présence de personnels chargés de la propreté du site pendant la manifestation
- Que le site dispose de sanitaires conformément à la réglementation et en nombre suffisant.
- De disposer d'un podium aux couleurs de la S.C.C. pour la remise des prix.
- . Le sigle de la S.C.C. et le nom en toutes lettres de : Société Centrale Canine, le sigle de la Société Canine Régionale, doivent apparaître prioritairement et occuper une place prépondérante sur tout document, visuels, podiums, bordures de terrains, fléchages, dossards ou brassards, tee-shirt et sur tous les supports d'annonce ou de clôture de la manifestation.

2 - Le Jury :

Le choix du jury est effectué par la C.N.E.A.C. qui le communiquera au comité d'organisation.

Le Comité d'organisation mettra à disposition du jury le personnel nécessaire au traçage, au bon déroulement de la course ainsi qu'au secrétariat de l'épreuve.

3 - Participants.

- . Pour participer au GPF CC il faut être en possession d'une licence valide.
- . Les licenciés des autres Fédérations seront acceptés sur la Finale.
- . Il pourra être délivré des licences CNEAC à la journée dans les conditions habituelles.
- . Tous les participants seront classés mais seuls les titulaires de la licence CNEAC de l'année pourront prétendre au titre de vainqueur du GPF de Cross-Canin de la SCC.

4 - Règlement :

Le règlement en vigueur est celui de la discipline validé par le Comité de la SCC.

5 - Secrétariat et Site Internet

Le secrétariat sera assuré par l'équipe d'organisation.

Un local équipé de prises de courant, de tables et chaises, à proximité immédiate des terrains.

Il est souhaitable de disposer d'une ligne ADSL haut débit pour une retransmission en direct ou léger différé.

Pour tous renseignements prendre contact avec le responsable du Groupe Grands Événements.

Tableaux d’Affichage

Ordre de départ

Résultats (L’affichage des résultats sera effectué après chaque épreuve pour permettre aux concurrents la vérification de l’épreuve).

6 – Sonorisation

Le terrain doit être équipé d’une sonorisation performante permettant d’effectuer les annonces et informations nécessaires au bon déroulement de la manifestation, l’animation pendant les épreuves et la remise des prix.

L’ensemble sonorisation devra comprendre, au minimum, 1 micro fixe et 2 micros HF ainsi qu’un lecteur de CD.

7 – Récompenses

La CNEAC : La dotation en récompenses sera proposée par le responsable de la remise des prix (Serge RAFIN) elle récompensera les 3 premiers de chaque catégorie.

Le comité d’organisation : Un cadeau souvenir sera prévu pour chaque participant identifié au GPF Cross-canin de la SCC.

8 – Annonce de la finale :

Celle-ci sera réalisée par le comité d’organisation: Presse locale, régionale, spécialisée, par affichage, par la radio et la télévision, les sites de la discipline français et étrangers.

Et en priorité sur le Site Internet : www.cnea.net par la C.N.E.A.C. à partir des informations fournies par le comité d’organisation.

9 – Le comité d’organisation :

- Effectue la recherche des partenaires locaux dans le respect des accords pris avec le partenaire principal. Il peut démarcher : les artisans du terroir, les industriels, et tout commerce qui apporterait par sa présence une animation et un aura supplémentaire à la manifestation.

Proposer toutes animations en rapport avec la discipline après accord de la Commission CNEAC.

- Réalise le catalogue de la manifestation. Il peut vendre les espaces publicitaires du catalogue. Le bon à tirer du catalogue avant tout impression sera soumis à la C.N.E.A.C. Le catalogue devra comporter le mot du Président de la S.C.C., du Président de la Société Canine Régionale accueillante, du Président de la C.N.E.A.C. la liste des participants classés par Catégorie avec indication du nom du chien, du conducteur, de son club et de sa régionale d’appartenance.

- Expédiera les invitations auprès des Officiels, du Conseil Municipal, du Conseil Général, de la Société Canine régionale, C.N.E.A.C. etc....

- S’engage à faire figurer sur tout document, affiches, invitations, et tout matériel et visuels de communication, banderoles, T-shirt, etc...le terme « Grand Prix de France de Cross-canin de la Société Centrale Canine ». Ainsi que les sigles de la S.C.C. et la mention en toutes lettres de Société Centrale Canine qui devront occuper une place prioritaire et prépondérante en entrée de site, sur le parcours y compris pour les podiums et sur tout matériel visuel ou d’impression.

Il faut impérativement présenter à la C.N.E.A.C. un bon à tirer.

10 – Budget de fonctionnement :

Le comité d’organisation ouvrira un compte bancaire sur place. Toutes les opérations d’encaissements et de paiement seront faites sur ce compte. Il sera clôturé à la fin de la manifestation.

Un budget prévisionnel sera présenté pour validation à la C.N.E.A.C. 6 mois avant la manifestation.

Le budget définitif de clôture sera présenté à la C.N.E.A.C. un mois après la fin de la manifestation.

La C.N.E.A.C. attribuera une subvention de 2000€ à l’organisateur après réception du budget prévisionnel.

Les excédants issus du compte de clôture resteront acquis à l'organisateur.

11 - Les litiges :

Ils seront réglés par le Président C.N.E.A.C. et le délégué désigné par le Comité d'organisation.

jc - CONVENTION D'ORGANISATION ET DE GESTION D'UNE FINALE DE CROSS-CANIN DE LA S.C.C.

A - CONDITIONS GENERALES :

1 - Introduction :

La présente « convention », destinée à l'organisation des grandes manifestations gérées par la Commission Nationale d'Education et d'Activités Cynophiles, a pour objectif de répondre à un besoin d'informations administratives et techniques. Les différentes modalités proposées visent essentiellement à améliorer la gestion de l'ensemble de cet événement cynophile. Ce document peut évoluer en fonction de l'actualité de chaque discipline. La CNEAC a nommé comme représentant CNEAC/Comité d'Organisation, pour chaque discipline le responsable du Groupe de Travail National concerné par la discipline. Il est à la disposition des organisateurs et peut les aider dans tous rouages de l'organisation des finales. Sa mission est de les accompagner dans leurs démarches.

2 - Candidature :

Première étape :

Nos différentes finales sont organisées par des canines régionales affiliées à la S.C.C. ou par un ou des clubs mandatés par la régionale.

Les organisateurs envoient la demande officielle, signée par le Président de la Société Canine Régionale, avec les indications sur le site proposé, au responsable du Groupe de Travail concerné et au Président de la CNEAC, pour avis de la Commission.

Sur cette demande, la Société Canine Régionale ou le club mandaté, précise la composition du « Comité d'organisation » et joint un RIB où sera virée la subvention d'organisation de 2 000 €

L'avis favorable est soumis à l'approbation de la CNEAC. Il est adressé par courrier au Président du Comité d'organisation. Le nom du délégué CNEAC/Organisation y sera mentionné.

Deuxième étape :

- Le comité d'organisation fait parvenir toutes les indications utiles sur la manifestation au délégué CNEAC/Organisation :

Plan de situation.

Plan d'accès routier.

Plan général du site comprenant le plan des terrains, des parkings, des stands commerciaux envisagés

Des photos valorisantes du site, des abords, etc.

La liste des hôtels et campings proches.

Et toutes indications et commentaires régionaux. Toutes ces informations transmises par mail, seront mises en lignes sur le site de la CNEAC.

Troisième étape :

- Le délégué CNEAC/Organisation fera parvenir au comité d'organisation la liste des personnes qui seront présentes avec les indications de leurs besoins en hôtellerie et restauration.

- Le délégué CNEAC/Organisation, présentera le cahier des charges de la manifestation qu'il fera signer. Ce cahier des charges établi pour faciliter le travail des organisateurs comporte les indications sur les structures nécessaires à la mise en place et au déroulement harmonieux de la manifestation.

3 - Comité d'Organisation : Il a en charge la constitution d'une équipe capable d'assumer la répartition des tâches.

Il pourra être composé de :

- Un Président.
- Un Secrétaire.
- Un responsable finances. (C.N.E.A.C.)
- Un responsable finances régional habilité à signer les chèques.
- Un responsable des ressources humaines.
- Un responsable des ressources techniques.
- Un responsable de la coordination générale.
- Un délégué C.N.E.A.C.. (il est désigné par la C.N.E.A.C.)
- Un responsable communication, image, sonorisation, commentaires et annonces.
- Un responsable accueil concurrents, officiels, presse, partenaire, public.
- Un responsable hygiène et sécurité.
- Un responsable restauration, buvettes.
- Un responsable administratif du concours.
- Un responsable juges et remise des prix. (Responsable GT de la C.N.E.A.C.)

Il veillera à ce que toutes les dispositions légales, administratives et techniques soient observées et que toutes les autorisations soient obtenues. Dès la confirmation d'acceptation de la candidature :

Le comité d'organisation s'engage à tout mettre en œuvre afin d'assurer la réussite de la manifestation conformément à la présente convention et au cahier des charges.

Le comité d'organisation peut contacter le responsable du Groupe de travail concerné chaque fois que cela semblera nécessaire.

Un compte-rendu sera transmis au responsable du GT sur l'évolution des démarches et mise en place.

4 - Démarches Officielles effectuées par le comité d'organisation :

Autorisation de la Direction Départementale de la Protection des Populations

Déclaration à la Mairie.

Licence pour la vente des boissons.

Déclaration aux services de Police ou de Gendarmerie.

Souscription d'une assurance responsabilité civile et intoxication alimentaire de l'organisateur couvrant la manifestation.

Assurance : Les organisateurs prendront toutes les dispositions utiles afin que les bénévoles, le personnel participant à l'organisation soient couverts par une assurance ainsi que les publics et les différents matériels et équipements.

Déclaration éventuelle à la SACEM.

5 - Communication et publicité effectuée par le comité d'organisation :

Entreprendre toutes les démarches publicitaires auprès des médias radios et télévisions, de la presse spécialisée et locale, des différents sites Internet : SCC - CNEAC, des Régionales, clubs, Groupe de travail et des divers sites spécialisés dans la cynophilie.

B - ORGANISATION GENERALE :

Le site :

Une préférence sera donnée à un site offrant une distance de trajet raisonnable pour tous les participants, avec des parties ombragées pouvant servir de parking pour les voitures des concurrents, ou pouvant offrir une zone ombragée pour les abris des chiens.

Remarque :

Le protocole d'ouverture et de clôture de la finale doit être à la hauteur de l'événement, allocutions, défilés, podium, hymne national, récompenses, éventuellement folklore local ou démonstration diverses dans l'attente de la remise des prix.

C - MODALITES FINANCIERES :

POUR LE COMITE D'ORGANISATION :

- Le comité d'organisation fera parvenir au secrétariat de la CNEAC le budget prévisionnel et le RIB où doit être viré la subvention d'organisation de 2000 €.
- La totalité des excédents de la manifestation restera acquise à la structure d'organisation.

Attention : Le personnel du Groupe de travail Grands Evénements peut être différent suivant la finale.

POUR LA CNEAC :

Les dossiers d'inscriptions à la finale sont adressés au club organisateur accompagné des chèques libellés à l'ordre de la SCC.

La liste des participants et les chèques seront adressés par le comité d'organisation au secrétariat de la CNEAC.

D- MODALITES D'ORGANISATION :

Le responsable du Groupe de Travail fera parvenir aux organisateurs le « cahier des charges » de la manifestation. Ce cahier des charges sera établi dans le but d'aider l'organisation. Il comprendra les paragraphes suivants

- Les participants.
- Les espaces d'évolutions avec indications des dimensions, nature du sol, etc....
- Les personnels indispensables à une bonne organisation.
- Le chronométrage,
- La sonorisation.
- Les dossards
- Les récompenses

Nota : Il est indispensable que les organisateurs travaillent en étroite collaboration avec le délégué CNEAC/Organisation.

Bon pour accord

Le:à :

Nom et signature du Président
de la Sté Canine organisatrice.

Nom et signature du Président
de la CNEAC ou du délégué.

**jd - DEMANDE DE LICENCE POUR LA JOURNEE
DISCIPLINE CROSS-CANIN**

(A joindre après la course aux documents à faire parvenir au secrétariat de la C.N.E.A.C.)
Prix de la licence journée : 2 € (chèque à l'ordre de la S.C.C.)

A compléter par le coureur (ou les parents du coureur pour les mineurs)

OLIGENCE JOURNEE JUNIOR / ADULTE

OLIGENCE JOURNEE ENFANT (gratuite jusqu'à 14 ans)

CHIEN :Nom et affixe :

Race :Sexe :Date de naissance :/...../.....
Jour mois année

N°d'identification :L.O.F. :

CONDUCTEUR : Date de naissance :

Mr Mme Mlle (cercler) Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :Tél. :

e-mail :@

Licence établie le :lieu de la course:

Organisée par le club :Régionale :

je - Règlement CROSS-CANIN SCC :
Cross-Canin et disciplines connexes
Cross-Canin, Cani-VTT, Cani-marche

Règles de participation à un cross canin et disciplines connexes

Sommaire

Article 1	les chiens	page 1
Article 2	les concurrents	page 2
Article 3	les catégories	page 2
Article 4	les distances	page 3
Article 5	la température	page 4
Article 6	le comportement	page 4
Article 7	l'équipement	page 4
Article 8	le jugement départ/arrivée	page 5
Article 9	les pénalités	page 5
Article 10	les licences	page 6
Article 11	le droit à l'image	page 7

Article 1 : Les chiens

Sont admis à participer, tous les chiens, sans distinction de race, avec ou sans pedigree :

-âgés de 12 mois au moins le jour de l'épreuve pour le Cross-canin,

-âgés de 18 mois au moins le jour de l'épreuve pour le cani-VTT.

Toutefois Les chiens âgés de 10 à 12 mois sont autorisés à participer à une seule course dans les catégories enfants (sous réserve d'un refus du vétérinaire chargé du contrôle).

Les chiens devront être obligatoirement identifiés et vaccinés conformément aux directives des Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP).

Sous contrôle vétérinaire le jour de l'épreuve, ne seront pas admis à participer :

Les chiens ou chiennes malades ou affaiblis.

Les chiennes gestantes ou allaitantes.

Les chiens ou chiennes handicapés.

Un même chien ne pourra faire :

Qu'une seule course dans une catégorie adulte (junior et sénior),

Ou une course dans une catégorie adulte + une course dans une catégorie enfant,

Ou deux courses en catégorie enfant.

Un chien inscrit à une course mais victime d'un accident ou incident pourra être remplacé à condition que le substitut corresponde aux règles édictées dans les paragraphes ci-dessus (contrôle vétérinaire et âge de l'animal).

Les chiennes en chaleur pourront participer à l'épreuve à condition qu'elles partent après tous les autres concurrents pour les départs contre la montre, et en départ différé pour les départs en ligne (derrière le peloton). Il est recommandé aux propriétaires de faire usage d'un produit masquant les odeurs.

Article 2 : Les concurrents

La pratique du sport canin unissant un seul chien et un humain dans un même effort athlétique est ouverte à toute personne, sans distinction de nationalité, ayant l'aptitude à l'effort physique.

L'âge minimum requis est de 7 ans au jour de l'épreuve.

Dans la catégorie CROSS-CANIN ENFANT (CE), la participation ne pourra être autorisée qu'aux conditions suivantes :

Si le rapport entre la morphologie de l'enfant et la puissance du chien n'est pas compatible (contrôle Direction course), l'enfant devra courir accompagné d'un adulte.

Ce dernier devra être relié au chien par une longe de sécurité permettant de contrôler à tout instant la puissance de l'animal. Cependant s'agissant de la course de l'enfant, l'adulte devra se placer en permanence en retrait ou à côté de l'enfant.

Les propriétaires de chiens

Est considéré comme étant le légitime propriétaire d'un chien, celui ou celle dont le nom figure à ce titre sur la carte d'identification (Réf. CERFA n° 50-4447 émanant du Ministère de l'agriculture et selon les directives du décret n° 91-823 du 28/8/91 contrôlée et gérée par la Société Centrale Canine).

Le propriétaire est donc tenu de faire en sorte que l'animal lui appartenant soit en conformité avec la législation en vigueur, en fonction de sa catégorie, et d'être en mesure de le justifier.

Le compétiteur est pénalement responsable des dommages occasionnés par l'animal, même si celui-ci ne lui appartient pas (article 1385 du code civil).

Il est conseillé aux propriétaires de s'assurer qu'ils sont bien couverts par une assurance responsabilité civile pour les dommages que pourrait commettre leur chien.

Tout accident survenu à l'occasion de la course fera l'objet d'un compte-rendu détaillé dans les 24h00, par le sinistré et de la part du directeur de course, ou, à défaut de l'organisateur, auprès du secrétaire de la C.N.E.A.C. à l'aide de l'imprimé de déclaration de sinistre (imprimé téléchargeable sur cnea.net). Dès réception, le secrétariat de la CNEAC transmettra le dossier complet à la compagnie d'Assurance.

Article 3 : Les catégories

La catégorie est déterminée par l'âge du concurrent au 1er janvier de l'année.

Le Cross-caninde la SCC :

ENFANTS Catégorie Poussins (7 à 10 ans)

Cross-Canin Enfant Fille 1 - CEF1

Cross-Canin Enfant Garçon 1 - CEG1

ENFANTS Catégorie Benjamins (11 à -14 ans)

Cross-Canin Enfant Fille 2 - CEF2

Cross-Canin Enfant Garçon 2 - CEG2

Catégorie JUNIORS (15 à 17 ans)

Cross-Canin Femme Junior - CFJ

Cross-Canin Homme Junior – CHJ

ADULTES Catégorie Seniors (18 à 39 ans)

Cross-Canin Femme Senior - CFS

Cross-Canin Homme Senior - CHS

ADULTES Catégorie Vétérans 1 (40 à 49 ans)

Cross-Canin Femme Vétérans - CFV1

Cross-Canin Homme Vétérans – CHV1

ADULTES Catégorie Vétérans 2 (+ 50 ans)

Cross-Canin Femme Vétérans - CFV2

Cross-Canin Homme Vétérans - CHV2

Les deux catégories vétérans peuvent fusionner.

Le CANI-VTT de la SCC

Discipline ayant comme spécificité, l'union d'un seul chien et d'un cycliste, reliés entre eux de façon bien définie, effectuant ensemble le même effort physique sur le parcours.

Elle se décompose en catégories suivantes :

Catégorie JUNIORS (15 à 17 ans)

VTT Femme Junior – VFJ

VTT Homme Junior - VHJ

ADULTES Catégorie Seniors (18 à 39 ans)

VTT Femme Senior - VFS

VTT Homme Senior - VHS

ADULTES Catégorie Vétérans (+ 50 ans)

VTT Femme Vétérans – VFV

VTT Homme Vétérans - VHV

Le CANI-MARCHE de la SCC.

Cette discipline consiste à marcher avec son chien sur le parcours défini à allure libre, lente ou rapide.

Article 4 : Les distances

Elles varient entre 1,5 et 9 kilomètres selon les catégories (distances conseillées).

L'organisateur peut adapter les distances en fonction des conditions météorologiques du jour. Il devra en informer les concurrents et notifier ces dispositions sur les feuilles de classement.

DISTANCE PAR CATEGORIE			
Cross-Canin enfant Poussins	Cross-Canin enfant Benjamins	Cross-Canin Juniors et adultes	CaniVTT Juniors et adultes
1,5 km maximum	2 à 3,5 km	4 à 9 km	4 à 9 km

Article 5 : La TEMPÉRATURE

Ce critère étant un point important, il est primordial de respecter encore plus scrupuleusement l'allure de l'animal et de s'adapter à son rythme. Ne jamais omettre de le laisser se désaltérer sur les points d'eau, et de le mouiller pour le rafraîchir.

La configuration du paysage (relief, parcours boisé ou aride), les conditions climatiques (pluie, vent) sont des critères qui permettent de rallonger ou de raccourcir un parcours.

Selon la température le jour de la course, l'organisateur est autorisé à adapter la distance parcourue.

Pour les températures supérieures à 20°C, il est nécessaire de prendre toutes les précautions d'usage:

Point d'eau à mi-parcours,

Possibilité de placer une douchette ou un grand bac pour rafraîchir les chiens,

Programmer la course tôt le matin ou tard le soir, les organisateurs pouvant innover en créant des courses en semi nocturne ou en nocturne.

Article 6 : Le COMPORTEMENT

Tout participant s'engage à respecter la Charte de déontologie de la discipline (téléchargeable sur le site cnea.net).

Le respect de l'animal

Les chiens seront mis à l'honneur :

Les chiens titrés seront présents aux remises des prix, sous réserve de l'acceptation de l'organisateur et à condition que l'environnement s'y prête.

Ils seront nommés au même titre que les conducteurs et récompensés

Article 7 : L'équipement

SONT INTERDITS :

Pour le chien : le collier étrangleur, le collier à griffes, le collier électrique, la laisse à enrouleur ou tout autre moyen de maltraitance.

Pour le coureur l'usage de chaussures munies de pointes est STRICTEMENT INTERDIT, en toutes circonstances.

Matériel pour la pratique du Cross-Canin de la SCC

OBLIGATOIRE :

Laisse ou longe, extensible ou pas, de 2 mètres maximum.

Pour le chien, port d'un harnais avec attache arrière dans la ligne du corps.

PRECONISE :

Pour le maître : ceinture sous-cutale ou cuissard avec ceinture intégrée ou ceinture abdominale.

Matériel pour la pratique du Cani-VTT de la SCC

OBLIGATOIRE

Casque

Gants de cycliste

Laisse ou longe extensible de 2.50 mètres maximum

Pour le chien, port d'un harnais avec attache arrière dans la ligne du corps.

VTT en bon état de fonctionnement équipé d'une attache de VTT de traction fixée à l'avant du cadre de façon à ne pas gêner la conduite.

Les débutants

Pour les personnes s'initiant au Cross-canin, pour leur première course, la laisse et le collier classique sont tolérés.

Article 8 : JUGEMENT DEPART / ARRIVEE

Avant le départ, le chien et le maître se trouvent derrière la ligne.

Pour le départ, la référence du déclenchement du chronométrage sera le signal du Directeur de course.

A l'arrivée, l'arrêt du chronomètre se fera au franchissement de la ligne par le chien.

Article 9 : Les pénalités

En Cross-Canin

Le chien devra être en permanence devant le coureur, la limite maximale autorisée par le coureur est la hauteur des épaules de l'animal.

Il est STRICTEMENT INTERDIT de tirer le chien, sauf pour le remettre dans le sens de la course, changement de direction, dérobage, inattention due à l'environnement.

SANCTION A : interdiction de tirer le chien et/ou empêcher le chien de se désaltérer et/ou refus de se laisser dépasser :

- 1 minute à la première infraction
- Exclusion à la deuxième infraction

SANCTION B : interdiction de courir devant le chien :

- Une remontrance à la première observation
- 1 minute par observation supplémentaire à partir de la deuxième

SANCTION C : violence envers le chien ou un concurrent et/ou non respect du parcours de façon volontaire :

- Disqualification

SANCTION D : détacher son chien et/ou reconnaissance du parcours avec le chien :

- 1 minute à la première infraction

Tout cas non prévu sera laissé à l'appréciation du Directeur de course.

Les pénalités sont cumulables.

En CANI-VTT

Les sanctions sont identiques à celles de la discipline Cross-canin.

Par mesure de sécurité tout cycliste se verra refuser le départ pour l'absence du port du casque et des gants.

NOTA :

Le cycliste devra fournir un effort régulier et permanent afin de ne pas être constamment tiré par le chien.

SANCTION E : le cycliste se laisse manifestement tirer par le chien :

- Une minute (pour être certifiée, cette observation devra faire l'objet de plusieurs remarques).

Les pénalités sont cumulables.

GENERALITES POUR CES DEUX DISCIPLINES :

Tout coureur ou cycliste peut demander, au concurrent qui le précède, le passage en exprimant le souhait à haute et intelligible voix (mot " PISTE "). Le concurrent dépassé ne pourra s'y opposer. Ce refus peut entraîner une disqualification pure et simple.

Il est interdit à une tierce personne de courir à côté ou devant le "couple" afin de motiver l'animal. Même interdiction avec un cycle ou un engin motorisé, sous peine de disqualification.

Tout concurrent se présentant sur la ligne de départ sans dossard ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Les coureurs pourront reconnaître le parcours avant le départ des épreuves SANS LE CHIEN sous peine d'application du barème des sanctions D.

En CANI-MARCHE

Cette discipline pratiquée dans le même respect du chien que pour le Cross-canin ou le Cani-VTT ne peut être aussi restrictive que les précédentes. Mais s'agissant de marche à pied, il est interdit de courir.

Article 10 : Les LICENCES

Les licences S.C.C. (C.N.E.A.C.) sont délivrées aux adhérents d'un club d'utilisation : la demande de licence est téléchargeable sur le site de la C.N.E.A.C. (cnea.net).

Les adhérents d'un club d'utilisation participeront aux courses organisées par la S.C.C. avec la licence « Cross-canin » délivrée par la C.N.E.A.C. qui est leur organisme de tutelle. La réciprocité d'acceptation des licences d'autres Fédérations est souhaitée.

LICENCE A LA JOURNEE

Cette licence est délivrée ponctuellement afin de permettre à des personnes non-licenciées de participer à des épreuves. Elle ne saurait toutefois se substituer à la licence compétiteur. Le possesseur d'une licence à la journée ne pourra pas prétendre à un titre régional ou national.

Pour pouvoir organiser des courses, et permettre à des non licenciés de découvrir ce sport nature, le club d'utilisation organisateur de course pourra délivrer une licence à la journée. Pour le mode de gestion de la licence à la journée l'imprimé est téléchargeable sur le site de la C.N.E.A.C. avec les modalités de gestion.

Le club organisateur devra tenir à la disposition du Directeur de course un listing avec les noms et les adresses des licenciés à la journée.

Le Club organisateur adressera au secrétariat de la C.N.E.A.C. :

Le listing des licenciés à la journée

Le montant des licences à la journée délivré.

Le résultat des courses qui devra comporter les numéros de licences,

Les noms des licenciés, et toutes indications utiles.

Les licenciés à la journée participent à ou aux courses de la journée et seront classés.

Le Groupe de Travail Cross-canin sera destinataire en copie des résultats et du rapport de course.

Article 11 : DROIT A L'IMAGE

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant toute la manifestation, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Article 12 : LA FEUILLE D'ENGAGEMENT : Cette feuille doit être reprise pour permettre son renseignement manuscrit. Elle sera mise en téléchargement sur le site de la CNEAC.



FEUILLE D'INSCRIPTION - CROSS-CANIN de la SCC

Club Organisateur :

Date de la course

Premier départ à :

Distance adultes et juniors :

Distance poussins :

Date de clôture des inscriptions :

Régionale :

Lieu :

Distance benjamins :

Directeur de course :

CONCURRENT licence ex : (CNEAC, FFST, autres) :

N° :

COUREUR ☐ MARCHEUR ☐ CANI-VTT ☐

Nom, Prénom :

Adresse

Ville :

Date de Naissance : / /

e-mail :

N° téléphone :

Club :

Régionale :

**Coller la photocopie de la licence
Ou remplir la partie ci-contre
et joindre à l'engagement la
demande de licence Journée.**

CHIEN(âge minimum de participation : 1 an à la date de la course ; 18 mois en Cani-VTT)

Nom :

Race :

Affixe :

Date de naissance :

N° identification :

Cocher votre catégorie



Catégorie	Sexe		âge	
Senior	F	CFS	18 à 39 ans	☐
	M	CHS	18 à 39 ans	☐
Vétéran 1	F	CFV1	40 à 49 ans	☐
	M	CHV1	40 à 49 ans	☐
Vétéran 2	F	CFV2	50 à 99 ans	☐
	M	CHV2	50 à 99 ans	☐

Catégorie			âge	
Poussin	Fille	CEF1	7 à 10 ans	☐
	Garçon	CEG1	7 à 10 ans	☐
Benjamin	Fille	CEF2	11 à 14 ans	☐
	Garçon	CEG2	11 à 14 ans	☐
Junior	Fille	CFJ	15 à 17 ans	☐
	Garçon	CHJ	15 à 17 ans	☐

En fonction du nombre de participants les catégories vétéran 1 et vétéran 2 pourront être fusionnées.

Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'un parent.

Le concurrents'engage à respecter le règlement en vigueur.

Joindre à la demande d'inscription :

- Un chèque de euros pour les adultes et juniors. **(- 14 ans : Engagements gratuit)**

La photocopie de la licence

- Un chèque de euros pour les marcheurs.

A l'ordre de :

Envoyer à :

Signature du concurrent
(Signature d'un parent pour les mineurs)

Signature du Président

K - Utilisation Bases d'Entraînement Régionales (BER)

Le responsable du Groupe de Travail d'Agility : Jean-Luc GENOT.

PREAMBULE

Un grand nombre de rencontre ou d'entraînement se fait sous une mauvaise appellation à savoir :

Stage Agility niveau 1 et niveau 2 : Cette dénomination est officielle avec un numéro d'attribution délivré par le secrétariat de la CNEAC. Ils sont organisés partout en France. Ces « rencontres » ont un caractère officiel reconnu par la CNEAC.

Les rencontres ou autres non reconnu par la CNEAC ne sont pas couvertes par l'assurance du licencié Agility. Celle-ci ne couvrant que les manifestations officielles déclarées ou figurant au calendrier officiel.

Il semble important pour le groupe de travail Agility d'apporter les précisions suivantes concernant l'utilisation des BER. Au regard de ce qui se développe actuellement, à savoir des « Entraînements Agility », avec des personnes ou Compétiteurs de Haut Niveau aux compétences reconnues, toute personne désireuse d'organiser une rencontre, se doit de respecter les règles et directives de la CNEAC, faire une demande au CTR de sa région qui demandera à la CNEAC un numéro d'homologation de la rencontre.

Chacun se doit d'agir dans le cadre et l'esprit qui anime notre discipline et ne pas chercher à en contourner les règlements.

L'objet :

Application et utilisation des BER.

L'objectif

Organiser des entraînements de niveau 1, 2 ou 3 dans un cadre officiel pour tous les licenciés Agility.

Organisation

Lorsqu'un club organise ce type d'Entraînements Agility la rencontre ou l'entraînement prend **automatiquement** l'appellation de **BER (Base d'Entraînement Régionale)**. Celle-ci ne se limite pas obligatoirement à la régionale.

L'organisateur doit faire la demande auprès du CTR de sa régionale qui demandera au secrétariat de la CNEAC un N° d'homologation. Cela valorise l'activité et le dynamisme de la région.

Les inscriptions

Les frais d'inscription ne doivent pas être prohibitifs. Ceux-ci servent uniquement à couvrir les frais d'organisation.

Les intervenants (liste en référence)

L'organisateur privilégie les intervenants proches du lieu de la manifestation afin de limiter les frais. Il existe des compétences dans chacune de nos régionales.

Indemnités kilométriques

L'indemnité kilométrique pour les intervenants sur les BER est fixée à 0,40 euro du kilomètre.

Hébergement

L'intervenant est logé soit chez l'habitant ou dans une structure hôtelière sans distinction de classe ou de catégorie.

K1 - Définition de la SCA(Section Compétition Agility)

Rôle et composition de la Section Compétition Agility (SCA)

Au sein du groupe de travail Agility (GTA) est créée la Section Compétition Agility (SCA)

Composition

- Compétiteur de haut Niveau - cf. annexe
- Compétiteur de haut Niveau - cf. annexe
- Compétiteur de haut Niveau - cf. annexe

Rôle

- Promouvoir l'Agility de haut niveau en France.
- Mener des actions et organiser des regroupements pour les compétiteurs intéressés par la compétition de haut niveau.
- Promouvoir le 3^{ème} Degré qui, par définition, constitue le haut niveau français.
- Faire des propositions au groupe de travail pour une évolution qui tend vers le niveau international.
- Constituer un « vivier » pour la détection et la sélection des futurs membres de l'équipe de France.
- Prospector et proposer des techniques de travail pour faire évoluer les compétiteurs intéressés par le haut niveau mondial.

Objectif

- Regrouper des compétiteurs de 3^{ème} degré et les faire concourir dans les mêmes conditions de concours en se référant au cahier des charges concours pour ce qui concerne les modalités d'organisation.
- Inciter les compétiteurs « amateurs de haut niveau » à se déplacer nombreux pour un rassemblement qui leur est consacré.
- Donner à l'Equipe de France les moyens de travailler et de progresser.
- Réflexion sur la mise en place de concours de 3^{ème} degré.

Fonctionnement

Pour mener à bien ses actions, elle s'appuie sur des Compétiteurs de Haut Niveau (CHN) selon le découpage suivant :

- Région Nord/Est - cf. annexe
- Région Nord/Ouest - cf. annexe
- Région Centre - cf. annexe
- Région Sud/Est - cf. annexe
- Région Sud/Ouest - cf. annexe

Les Compétiteurs de Hauts Niveaux responsables au sein de ces régions sont le lien entre l'organisateur des concours 3^{ème} degré et les BER spéciales niveau 3.

Les intervenants (liste en annexe) : Ils interviennent également sur les BER dans les conditions définies dans le document ad hoc. Elle est évolutive et toute nouvelle intégration de CHN sera proposée par la SCA au responsable GT(*)

Les travaux et propositions nouvelles de ce « bureau d'étude » (SCA) sont transmis au responsable du groupe de travail pour validation par la CNEAC.

ANNEXE :

Composition actuelle : Délégués SCA

- Compétiteur de haut Niveau - Olivier Adyns
- Compétiteur de haut Niveau - Linda Bourasse
- Compétiteur de haut Niveau - Patrick Servais

Pour mener à bien ses actions, elle s'appuie sur des Compétiteurs de Haut Niveau (CHN) selon le découpage suivant :

- Région Nord – Est - Patrice Willaume
- Région Nord – Ouest - Emmanuel Melain
- Région Centre - Thierry Kwasny
- Région Sud – Est - Patrick Servais
- Région Sud – Ouest - Frédéric Durand

Noms	Adresses	Téléphone / Mail
ADYNS Olivier	502 Allée des Chaumes 13880 Velaux	06.80.88.80.58 / olivier.adyns@orange.fr
BOURASSE Linda	502 Allée des Chaumes 13880 Velaux	06.64.20.56.07 / linda.bourasse@orange.fr
ADYNS Joffrey	99 Rue Claude Monet 59182 Montigny en Ostrevent	06.84.52.04.36 / jadyns@hotmail.fr
DALMAT Christophe	5 Rue Pierre David 63000 Clermont Ferrand	06.50.583.74.96 / christophedalmat@hotmail.fr
MELAIN Emmanuel		manu.marianne@sfr.fr
JENN Pauline	7 Rue du Ruisseau 68128 Rosenau	06.88.46.05.61 / paule.jenn@wanadoo.fr
SERVAIS Patrick		06.64.98.15.06 / thor.servais@free.fr
CANAL Johann	1106 Rue de Romagny 68210 Valdieu-Lutran	06.69.54.67.92 / Johann.canal@gmail.com
RACZKA Thomas	473 Rue du Moulin 45400 Chanteau	06.84.96.43.77 / grib45@free.fr
BOUILLOT Christelle	67 Avenue de Thiers 03270 Saint-Yorre	06.63.63.20.18 / kidjy@hotmail.com
KWASNY Thierry	81 Rue de Chantoiseau 03600 Commentry	06.72.87.37.94 / thierry.kwasny@worlonline.fr
BIELLE-BIDALOT Grégory	42 Rue Antoine de GargasAppt A03 31500 Toulouse	06.07.57.43.72 / bielle.greg@free.fr
ROUSSEL Stéphan	9 bis Avenue des Bughes 63530 Sayat	06.89.74.24.64 / steph27.rousseau@orange.fr
VENAT Sébastien	10 Rue du 11 Novembre 27460 Alizay	06.43.27.90.33 / sebastienvnat@aliceadsl.fr
JACQUEMIN Sylvain		06.12.11.81.28 / syjacquemin@numericable.fr
REMUND Alain	10 Rue Denis Cordonnier 59950 Aubry	06.64.22.15.34 / alain.remund@gmail.com

WUILLAUME Patrice	7 Impasse de Mauvezin 57420 Sillegny	06.12.47.06.82 / patrice.willaume@orange.fr
DURAND Frédéric		06.16.66.40.51 / boubalise@hotmail.fr

Liste de compétiteurs intervenants (cf. Liste officielle CHN) - *Cette liste est évolutive et non exhaustive.*

K2 - LES RENCONTRES DE HAUT NIVEAU GRANDE REGION

Sous la houlette des délégués de la **Section Compétition Agility** sont organisés des rencontres dans les régions.

Les modalités sont les suivantes avec pour objectifs :

- Perfectionnement et amélioration pour des compétiteurs ayant atteint un bon niveau national et désireux d'accéder au niveau supérieur. Le travail de base est obligatoirement acquis.
- Développer la technique et la vitesse pour améliorer l'efficacité et le mental qui doivent servir de base à tous les compétiteurs de haut niveau.
- Apprendre les différentes techniques de conduite permettant d'aborder les parcours de haut niveau et y rechercher efficacité et performance.

- ORGANISATION DES RENCONTRES HAUT NIVEAU :

Principe d'un découpage Grande Région

Dans le cadre unique d'une **BER**, elle est organisée par un club d'éducation ayant une section active d'Agility, affilié ou en stage d'affiliation, avec la collaboration du Délégué Haute Compétition grande région, sous l'égide du CTR de la Régionale.

Ces intervenants ont acquis l'expérience et les compétences requises pour ce type de rassemblement.

En outre, il peut être fait appel à des compétiteurs étrangers, notoirement reconnus pour leur conseil et performance international. Ils peuvent faire bénéficier à l'Agility Français des techniques et des cultures différentes et ainsi partager avec elle leurs connaissances.

Organisation :

Sur une ou deux journées.

L'organisateur désireux de mettre en place ce type de rencontre, transmet une invitation vers les clubs ou agilitistes de niveau 3, la rencontre prend **automatiquement** l'appellation de **Base d'Entraînement Régionale**. Il doit en faire part au CTR de sa régionale qui fera la demande officielle à la CNEAC.

Capacité d'accueil :

Un maximum de 14 équipes par intervenant et par jour, afin de permettre un travail constructif et efficace.

Ces B.E.R. « *SPECIALES HAUT NIVEAU* » constituent un lieu d'apprentissage et de pratique avec des intervenants ayant l'expérience du niveau international.

K3 - LES CONCOURS 3^{EME} DEGRE

Objectifs

- Permettre un regroupement de compétiteurs de niveau 3 et les faire concourir ensemble sur des parcours de haut niveau. Ces parcours, d'un niveau technique élevé, devront néanmoins rester dans l'esprit de l'Agility, fluides, aérés et sans heurts.
- Créer une émulation entre compétiteurs de niveau 3 pour tendre vers le meilleur niveau mondial.
- Permettre aux membres de l'Equipe de France d'évoluer sur des parcours techniques, en concurrence avec les meilleurs agilitistes français
- Permettre aux meilleurs agilitistes français de se mesurer aux membres de l'Equipe de France et progresser avec eux.

2. ORGANISATION D'UN CONCOURS 3^{ème} DEGRE

Conditions d'organisation

Les conditions d'organisation sont identiques à un concours classiques

Ils sont organisés par un club d'éducation ayant une section active d'AGILITY, affilié ou en stage d'affiliation.

Les invitations

Ces concours sont étendus aux autres régionales selon le principe du découpage Grande Région. Les clubs organisateurs après accord de leur régionale, doivent envoyer les invitations aux CTR pour diffusion et demander une inscription sur le calendrier officiel. Avec publication sur le site de la CNEAC.

Ces concours sont au nombre de cinq ou six avec une possibilité d'extension dans l'avenir si le résultat est positif. Ils sont répartis de manière équitable sur le territoire national.

En limitant volontairement le nombre de ces concours, les compétiteurs de niveau 3 devraient être incités à se déplacer nombreux pour un concours qui leur est consacré.

Ils sont jugés par un juge qualifié et doivent respecter les règles d'organisation des concours nationaux (cf. cahier des charges concours) ainsi que le règlement national en vigueur.

Ils font l'objet d'une mise au calendrier régional dans les mêmes conditions que les concours classiques. Ils sont inscrits au calendrier officiel. Les résultats sont pris en compte.

Les épreuves :

Le concours 3^{ème} degré comprend :

2 Agility 3^{ème} degré + GPF et 2 JUMPING.

Deux seules particularités, la technicité et le calcul du T.P.S.

L - GROUPE DE TRAVAIL ATTELAGE

Responsable du Groupe de Travail Attelage : Gilles AYMARD.

Compte rendu du 1^{er} trimestre 2011

Réunion du groupe de Travail du 22 janvier 2011 à Aubervilliers

Présents: Toinen Yannick, Dallièrè Patrick, Aymard Gilles

Excusée: Merpit Eve

Échange de Courriels :

- Mise à niveau du site Cneac, partie Attelage avec Serge Félix en supprimant les informations caduques en temps réel à Aubervilliers.

- Demande au groupe de réfléchir à une proposition de nouveau site (activités Attelage) dans le cas d'une refonte éventuelle du site de la Cneac.
- Le groupe souhaite avoir un badge d'identification lors de prestation dans les concours d'activités cynophiles et de conformité aux standards. A proposer à la CNEAC.
- Compte rendu au groupe de mes entretiens avec les différents CTR lors de la réunion des 08 et 09 janvier 2011.
- Analyse des différents critères de sélection qui pourrait être mis en place pour le "Grand Prix de France de Chiens d'Attelage de la SCC"
- Émission le 17 janvier d'une quinzaine de mails à des CTR ayant des licenciés Attelage afin qu'il contrôle si des sections existent et ainsi les valider sur le site de la Cneac
- Proposition d'une fiche d'évaluation des Stages d'Initiation et Monitorat d'attelage
- Proposition d'une fiche de Rapport de Concours
- Mise à jour le 24 février du site avec le nouveau règlement pour 2011, des stages et résultats de concours.

Fabregues le 15 avril 2011.

Le Président de la CNEAC : Jean-Paul PETITDIDIER.

Le secrétaire de la CNEAC : Jean-Pierre GARCIA.